D. - M. MARIÉ

LE PONT SAINT BENEZET

PREMIER VOLUME

HISTOIRES & RÉALITÉ

Numérisation réalisée dans le cadre du programme de recherche PAVAGE

UMR 3495 MAP
Michel Berthelot
6 décembre 2012

Utilisation strictement réservée aux chercheurs engagés dans le programme de recherche sur la numérisation et la modélisation 3D du pont d'Avignon dans son paysage fluvial

CHAPITRE X

LES DERNIERS TRAVAUX HISTORIQUES SUR LE PONT

En 1889, parut l'ouvrage posthume de M. de Saint-Venant précédemment cité (1). L'auteur, Adhémar-Jean-Claude Barré de Saint-Venant (2) était décédé dans son château de Villeporcher-Saint-Ouen (Loir-et-Cher), le 6 janvier 1886, laissant des notes que ses enfants avaient recueillies et, qu'heureusement ils sauvèrent de l'oubli, en les publiant.

La pensée dominante de ce savant avait été de créer une fête des Ingénieurs, sous l'égide de Saint Bénézet, à l'instar de celle des artilleurs placée sous le patronage de Sainte Barbe. C'est à l'appui de son opinion sur les travaux du jeune berger que M. de Saint-Venant glana dans tous les ouvrages qu'il eut à sa disposition, les renseignements sur le Saint qu'il affectionnait. On sent que cet honorable doyen de l'Institut avait encore présents à l'esprit, dans son âge mûr, les récits des luttes fratricides de la Révolution qui lui avaient été contés dans son enfance. Il s'excuse de vouloir tenter une réaction religieuse et indique qu'il voudrait tout simplement renouer une tradition en réunissant les Ingénieurs de son corps, chaque année et le lundi de Pâques, à Paris, d'abord pour entendre une messe, puis ensuite dans un banquet. « Tenons-nous assurés, écrit-il (3), que Saint Bénézet, de sa bienheureuse patrie, ne refusera pas de s'associer à nos fêtes de famille ». Le lundi de Pâques, jour auquel il voulait instituer cette réunion, se rapprochait le plus possible, du 14 avril, date de la mort du Saint. Est-ce pour avoir émis l'idée de faire célébrer une messe annuelle à laquelle il semblait tenir, qu'il hésita à faire éditer cette partie de son travail, rédigée en 1880 ?

(1) De Saint-Venant. Saint Bénézet patron des Ingénieurs. Œuvre posthume. Bourges. Tardy-Pigelet 1889.
(2) Barré de Saint-Venant né le 23 août 1797. Ingénieur des Ponts et Chaussées célèbre mathématicien entré à l'Académie des Sciences en 1838
(3) M. de Saint-Venant, op. cit. p. 48.

Ni sa famille, ni ses éditeurs dans leur préface, n'ont indiqué les motifs pour lesquels ce savant n'a pas publié son point de vue sur le personnage qu'il considérait comme l'architecte du pont d'Avignon.

L'ouvrage ne s'applique qu'à la personne du saint ; il ne contient aucune donnée technique. Des livres modernes, c'est le plus complet et le plus documenté sur Saint Bénézet. Sa présentation se ressent toutefois de la façon dont la matière a été réunie par des personnes étrangères à la pensée de l'auteur. Il y manque l'ultime retouche qui aurait donné à ces lignes, la vie, l enchaînement qui lui manquent.

M. de Saint-Venant était un légendaire ; il a accepté sans critique, tous les écrits de ses prédécesseurs. Il adhère en particulier, à l'idée de congrégation des constructeurs de ponts et va même jusqu'à citer les *bateliers utriculaires* dont l'existence est plus que douteuse. Pour le surplus, il publie et commente les deux chartes, celle d'Avignon, avec photographie, et celle de Montpellier dont le texte est complété par un fac-simile. Il résume les annales de l'œuvre du pont et détaille les indulgences et autres œuvres spirituelles qui étaient accordées, par les papes et les diverses autorités religieuses, aux donataires d'aumônes. Il y ajoute en entier, les divers offices propres à Saint Bénézet, tant dans le diocèse d'Avignon que dans les autres diocèses. Puis l'auteur donne des notes chronologiques sur les divers ouvrages traitant de la question. Il étudie, pour terminer, l'enfance du jeune berger et joint à ce dernier texte, un plan du village du Villard ainsi que ceux de la maison du saint (fig. 14) et de la chapelle, et une reproduction du tableau de cette dernière et de la petite croix citée par l'abbé Mollier (fig. 15).

Dès la même année (1889) M. Bruguier-Roure se crut obligé de compléter les notes de M. de Saint-Venant par un petit opuscule auquel il donna le même titre (1). On ne voit pas quel but poursuivait l'auteur car il n'ajoutait rien aux données du savant académicien, si ce n'est la lettre de M. Canron (2) affirmant le réemploi de matériaux romains dans la construction d'un pont en maçonnerie au XIIe siècle.

M. Bruguier-Roure publiait alors dans les Mémoires de l'Académie du Gard, son intéressant Cartulaire du Pont-Saint-Esprit (3). Cette société avait accepté d'insérer dans les pages de ses Mémoires les textes rassemblés par M. Bruguier-Roure, mais l'introduction au Cartulaire qui était une œuvre personnelle ne vit le jour que plus tard. Etant donnée la proximité du Pont-Saint-Esprit et d'Avignon, les points de similitude existant entre les ponts des deux localités, cette introduction ne pouvait passer sous silence le pont Saint-Bénézet.

(1) Bruguier-Roure Saint Bénézet patron des Ingénieurs. Plaquette de 16 pages. Signé B.R. Pont-Saint-Esprit le 15 octobre 1889.

(2) Supra p. 119.

(3) Bruguier-Roure. Cartulaire de l'œuvre des églises, maisons, ponts et hôpitaux de Saint-Esprit. Mémoires de l'Académie du Gard 1889 et suiv. Tirage à part à 50 exemplaires seulement précédé d'une Introduction pour laquelle l'auteur avait reçu en 1888, une subvention de 1.200 frs.

On y relève également des lignes sur la non existence d'un ordre des frères Pontifes qui méritent d'être reproduites textuellement ici.

Je poursuis vainement partout l'ordre des Frères pontifes d'Avignon. Cet ordre, qu'un historien d'Avignon (1) avait vu suivre les bords des rivières et des fleuves de France et s'arrêter dans tous les endroits où il y avait des ponts à construire, cet Ordre que Châteaubriand (2) et plusieurs autres écrivains recommandables (3) avaient vu naître sur les bords de la Durance puis se répandre dans toute la France, en Italie, en Espagne, puis en Allemagne, en Pologne. Je dis et je le répète, gardons si l'on veut les Frères Pontifes mais sous cette dénomination, comprenons tous les hommes généreux qui se réunirent pour la protection des voyageurs. Ici, ce furent des moines, là, des laïques assemblés à l'appel de l'évêque ou d'un clerc quelconque... En bien des endroits, lorsque le régime municipal eut été créé, tous les hommes d'une même commune furent *Pontifes* (4).

Dans les grandes assemblées de travailleurs réunies autour du pont d'Avignon, du Saint-Esprit, de Campagnac, de Saint-Nicolas, l'ouvrier de profession était coudoyé, servi même par le bourgeois, par le gentilhomme, qui s'étaient faits, l'un et l'autre, ouvriers bénévoles, dans le but d'expier leurs fautes et d'acquérir des grâces spirituelles, d'abord réservées aux pèlerins de Rome, de Saint-Jacques de Compostelle et aux défenseurs des lieux saints.

Les créateurs de ces corporations leur avaient imprimé un caractère religieux comme à toutes les institutions de cette même époque, qui avaient en vue l'avantage de la société, mais leur pensée première n'était pas, sans doute, de former des congrégations monacales, partageant leur temps entre la psalmodie et le service des voyageurs. Comment se fit-il que plusieurs confréries de Pontifes apparaissent avec ce double caractère ? C'est qu'après l'achèvement des ponts, on reconnut la nécessité de veiller à leur entretien. Généralement une chapelle construite auprès du pont, attirait un grand concours de fidèles par l'appât des Indulgences ; il fallait la desservir. Le désir de venir en aide aux pèlerins, aux voyageurs, aux malades de la localité, par la création d'hospices, aurait également amené ces corporations à se régulariser. Dès lors, on se donna pour l'entretien du pont, pour le service des hôpitaux, comme on s'était donné précédemment pour le service des monastères,

Quand on voulut désigner d'un mot, ceux qui avaient spontanément travaillé à rétablir les communication entre les rives des fleuves, on choisit le mot Pontifes ; du latin *pontem facere*, et à ce nom emprunté des Romains, on joignit la qualification de Frères que se donnaient entre eux les pieux bâtisseurs du Moyen-Age (5).

Si des confréries tendirent à la perfection religieuse elles le durent au sentiment particulier de leur supérieur. Ainsi, les frères du Pont d'Avignon, après avoir commencé leur existence sous la direction de Saint-Bénézet en l'état de *donats laïques*, en vinrent à professer les trois grands vœux de religion : chasteté, pauvreté, obéissance (6).

(1) Joudou. Essai historique sur la ville d'Avignon. P. 365
(2) Châteaubriand. Génie du christianisme. L. VI ch. VIII.
(3) De Villeneuve-Flaysoc. Histoire de Sainte-Roseline p. 147. Alègre. Le pont Saint-Esprit p. 7. Chanoine Rivière. Histoire ecclésiastique. T III p. 674. Ces trois auteurs reconnurent leur erreur au sujet des frères Pontifes et le firent connaître à M. Bruguier-Roure.
(4) Bruguier-Roure. Introduction au Cartulaire. Pp. XI et XII.
(5) Bruguier-Roure. Cartul Introd. p. XIV.
(6) d° d° p. XVI.

La publication du Cartulaire du pont Saint-Esprit opposa un autre membre de l'Académie du Gard, M. Lenthéric, à M. Bruguier-Roure. Cet ingénieur des Ponts et Chaussées, à l'approche de la retraite, s'adonnait à l'histoire et, par un inconcevable motif d'équilibre des articles entre ses membres, la société académique du Gard avait accepté d'imprimer, avec les débuts du Cartulaire, un article de lui, intitulé « La Vallée du Rhône et le Pont Saint-Esprit » (fragment) qui semblait être l'introduction qui manquait au Cartulaire.

L'auteur, en mal de publication, avait réussi à faire passer là, une partie de son important travail sur le Rhône (1) qui, avec d'autres ouvrages, a fait classer M. Lenthéric parmi les historiens aux idées originales. Bien que cet ouvrage ait connu un succès qui conduisit à une seconde édition réduite, ce qu'il a relaté du pont Saint-Bénézet est peu digne de remarque. L'ouvrage contient une erreur relativement à l'emplacement du jardin du gouverneur, près de la Tour de Philippe-le-Bel, mais quelques cartes du Rhône de la région d'Avignon présentent un intérêt indéniable.

Cet ingénieur des Ponts et Chaussées n'a pas recueilli directement les renseignements qu'il a fournis sur l'histoire du Rhône et M. Bruguier-Roure n'a pas craint de le traiter de plagiat relativement à l'article cité plus haut, sur la vallée du Rhône, au pont Saint-Esprit, en écrivant : (2) « de cette compilation de mes plaquettes historiques, jusques et inclusivement les coquilles de mes imprimeurs d'Avignon et de Tours, je ne dirai rien de plus » et plus loin (3) « un plagiat rappelé plus haut, m'a amené à l'abandon d'un plan d'introduction longuement préparé ».

LES EXPLICATIONS DE M. *MASSILLON-ROUVET*

Avec M. Massillon-Rouvet on passe enfin à une discussion d'ordre technique et archéologique. Ingénieur des Ponts et Chaussées, résidant à Nevers il avait eu l'attention attirée sur le pont d'Avignon par l'ouvrage de M. de Saint-Venant. Il connaissait les restes du monument et se demandait s'il convenait de voir dans la partie subsistante du pont, l'œuvre authentique de Saint Bénézet. Ce technicien se refusait à admettre que des parties de l'ouvrage puissent être antérieures au XIIe siècle. C'est ce qu'il expliquait dans un premier article lu à la réunion des sociétés des Beaux-Arts (4) le 30 mai 1890. Dans son rapport, le secrétaire du Comité, M. Jouin, présentait M. Massillon-Rouvet comme un initié, qu'une étude approfondie autorisait à formuler des dogmes obscurs (5), et se plaçait lui-même dans la catégorie de ceux qui, à l'appel d'autrui ont le pressentiment de la vérité sans pouvoir l'atteindre.

(1) Lenthéric. Le Rhône. Histoire d'un fleuve

(2) Bruguier-Roure. Introduction au Cart. p. VIII

(3) d° d° p. X

(4) Réunion des sociétés des Beaux-Arts. Année 1890 p. 292 et sq ;

(5) d° p. 55

Les dogmes de l'ingénieur de Nevers se sont révélé inexacts, tout simplement parce qu'il n'avait pas procédé à des mesures du monument d'Avignon et s'était basé sur les dessins de Viollet-le-Duc établis avec une grande part de fantaisie.

M. Massillon-Rouvet débute en posant une question : Le pont d'Avignon est-il réellement comme le dit M. de Saint-Venant, un de ces faits miraculeux, né au milieu d'un peuple arriéré, n'ayant aucune notion de construction, ou bien est-ce une de ces œuvres écloses dans un milieu exercé, instruit et expérimenté ? Comme il est convaincu de l'existence d'un pont en maçonnerie à Avignon à la fin du XIIe siècle, il répond à cette question en indiquant qu'il n'était pas plus difficile d'élever les arches d'un pont que les voûtes des églises dont il cite des exemples : Saint-Trophime d'Arles et les églises de Cavaillon et du Thor et continue :

« En présence de ces éloquents témoins de pierre..., est-il bien nécessaire de faire intervenir le miraculeux, le surnaturel, le surhumain, pour expliquer la construction d'un pont ? D'y voir comme l'empreinte du doigt de Dieu, la manifestation de sa volonté, ce *nutus divinus* dont parlent les chroniques, recueillies, commentées avec une pieuse minutie par M. de Saint-Venant ? Ou bien, serait-on fondé à prétendre que dans le siècle d'Abélard et de Saint Bernard... l'art du constructeur, les connaissances pratiques, soient restés en arrière, surtout dans le midi ? Non assurément, ce serait là, oser plus qu'un paradoxe.

Nous pensons, au rebours, que l'œuvre de Bénézet peut s'expliquer par des moyens naturels et humains. Allons plus loin. Nous nous proposons d'établir qu'il y a entre le pont d'Avignon et le viaduc construit par Adrien (Pont du Gard), une telle parenté, que celui-ci semblera le modèle et l'autre la copie, si habile que puisse paraître la copie. M. de Saint-Venant lui-même, malgré son culte fervent pour les pieuses légendes, semble incliner, à demi du moins, vers la première partie de ma thèse lorsqu'il dit : « Le miraculeux, le *nutus*, ne servit qu'à déterminer le commencement de l'entreprise... Quant à l'exécution, tout porte à croire qu'elle s'opéra entièrement par des moyens naturels et humains ». Et, de ce fait, il est amené à considérer Bénézet comme l'appareilleur, l'architecte, l'ingénieur, c'est-à-dire le *maître des œuvres* qui conçoit et dirige le travail. C'était là d'ailleurs, pour Bénézet, une tâche assez rude, un titre plus que suffisant à la glorieuse mention de la postérité à cette « sanctification » même qui lui vint d'abord, il importe de le remarquer, par la voix du peuple ».

Puis citant les chroniqueurs qui ont mentionné l'œuvre de Saint Bénézet et sa piété, M. Massillon-Rouvet en tire les conclusions ci-après :

De ces témoignages, que retenons-nous d'abord ? Le manque de ressources et la difficulté de l'œuvre rendent les Avignonnais incrédules ; pour les ramener, il ne fallait rien moins qu'une manifestation de la volonté divine. M. de Saint-Venant souligne ces mots qui semblent avoir pour lui la valeur d'un argument. Faut-il bien leur attribuer une telle autorité ?... Pour nous, nous ne voyons dans le *Nutu divino incitati* du moine Robert d'Auxerre, qu'un tour poétique, une emphase imagée pour traduire le pieux acharnement de Bénézet à faire partager ses convictions, et pour expliquer d'autre part, le revirement soudain d'un peuple moqueur apportant son concours à une œuvre dont il avait jugé d'abord l'exécution impossible.

Le projet conçu, qu'est-ce en définitive que le faire exécuter sinon faire passer sa propre conviction chez les autres ? Etait-ce difficile à Bénézet, sans assistance surhumaine ? Je ne le crois pas ; tout au contraire, autour de lui, il trouvait des arguments et, j'espère le prouver, un véritable modèle.

Plus loin l'auteur qui renvoie à son élévation (fig. 17) appuie ses dires en prétendant que le pont d'Avignon a eu pour modèles le pont de Sommières (Gard) et le Viaduc du Gardon, ouvrages venus des romains, qui diffèrent visiblement des quatre arches du pont dit de Saint-Bénézet. Ce qu'il affirme dans les lignes suivantes pourrait s'appliquer au pont disparu dont il ne subsiste que quelques restes, mais non à celui encore visible. Mais M. Massillon-Rouvet ne voulait pas voir de restes de construction gallo-romaine à Avignon ; ses exemples prouvaient le contraire de ce qu'il voulait démontrer.

La parenté nous parait indéniable entre le viaduc romain et le pont avignonnais. Nous l'établissons d'abord par le système général de construction qui est le même, par les arcs formés de larges claveaux juxtaposés, qui sont sensiblement de même dimension et, peut-être, par les saillies qui portaient les cintres ou couchis, coupés depuis (nous verrons à quelle époque de sa construction) (1) par les parements de pierres qui font saillie inégalement aux becs des éperons et accrochent les trompes par le petit appareil éclaté des tympans qu'on retrouve aussi au pont du Gard.

Si donc, Bénezet a pu faire des miracles pour décider la construction du pont, il avait à coup sûr à sa portée, pour ne pas dire sous les yeux, un merveilleux modèle pour sa scrupuleuse et intelligente copie.

Ce n’est pourtant pas à lui que je songerais à imputer des singularités, tranchons le mot, des non sens pareils à ceux qui nous frappent aujourd'hui. Ainsi, pourquoi la chapelle est-elle en contre-bas du tablier du pont de 4 m. 50 ? Pourquoi a-t-on coupé sa nef, dans sa hauteur, par une voute au niveau du tablier ? Pourquoi a-t-on des portes et des croisées bouchées ? Pourquoi enfin, ne peut-on accéder dans la chapelle par ces mêmes portes malgré l'escalier qui descend ? car ne l'oublions pas, le tablier est presque au niveau de la corniche de la chapelle.

Je dis donc : Ou bien l'œuvre de Bénézet est le pont actuel et dans ce cas, la chapelle n'est pas de lui et d'autre part le pont a été construit sur les ruines d'un pont plus ancien, ou bien, la chapelle est son œuvre, et le pont actuel l'œuvre d'un autre.

Mon opinion est que la dernière hypothèse est la plus vraisemblable. D'abord la chapelle est réellement le seul travail ayant, sans conteste, un caractère roman, et la sépulture du saint aurait été dans cette chapelle de 1184 à 1672.

On trouve d'autres preuves dans la courbe en tiers-point, Cette courbe n'apparaît que plus tard dans tout le Midi, et le plein cintre, ainsi que le roman, se continuent au milieu même du treizième siècle ; serait-ce la nouvelle date du pont ? Sur ce point, nous ne serions pas d'accord avec notre maître M. Viollet-le-Duc.

(1) Ce même système se retrouve encore à Nîmes, au Temple de Diane ; il présente même ici un grand intérêt, car il laisse voir des entailles dans les joints et des trous dans chaque claveau (Note de M. Massillon-Rouvet).

Après ce long exposé sur les origines du pont, M. Massillon-Rouvet en arrive enfin à parler des retombées de l'ancien pont, apparentes par basses eaux, au bas des deux premières piles. Il n'inventait rien et son article est empreint de l'erreur que l'on peut faire remonter à M. Chaix (1) attribuant le niveau du sol de la chapelle au tablier du pont correspondant aux arches dont ces retombées accusent la courbe.

Etant de passage à Avignon en 1876 (2) j'ai cru reconnaître le plein cintre au pont Saint-Bénézet. Les deux piles, celle du quai et celle de la chapelle, laissent toutes les deux sortir de l'eau, des retombées ; elles sont en avant du pont actuel, et le parement extérieur correspond avec le pignon de la nef vers l'abside (3). Les photographies portent la retombée visible de la pile de la chapelle (4). Le pont était donc, autrefois, entièrement en face de la chapelle, car avec le centre, en contre-bas du lit, un plein cintre arrive au niveau du sol de la chapelle. Il est facile de se rendre compte de cette courbe sur le plan géométral de Viollet-le-Duc (5) (fig. 13). Malheureusement, ce niveau du tablier, est au-dessous des grandes crues. Serait-ce là ce qui aurait contribué surtout à rendre nécessaire la reconstruction ?

L'auteur, on s'en rend facilement compte, n'a pas su exprimer sa pensée. Ce plein cintre qu'il fait passer au niveau du sol de la chapelle, doit être celui indiqué sur son élévation (fig. 17) comme étant le tracé du pont du XIIe siècle, tracé que, pour les besoins de la cause, il a surbaissé à l'excès. Ceci prouve qu'il n'avait pris aucune mesure sur le monument, convaincu qu'il était de la véracité des assertions de M. Chaix et autres archéologues, sur le niveau de ce pont. Il en arrive à une curieuse méthode de construction du pont actuel qui aurait été élevé, selon lui, en s'aidant du pont précédent.

Mais, dans cette reconstruction, plus d'un détail semble inexplicable, entre autres les escaliers qui, toutes les deux arches, arrivent sur les piles (6). La difficulté disparaît, au contraire, si l'on admet que le pont ainsi conservé côte à côte et en partie au-dessous le nouveau, a servi de chantier à celui-ci. On comprend qu'en utilisant tous les claveaux, tous les moellons, la communication du pont supérieur (celui que l'on construisait) à l'inférieur (celui que l'on remplaçait) devenait facile. De là les trompes portant des escaliers toutes les deux piles, car chacune des arches avait accès (sic). On s'explique aussi que le nouveau pont comme l'ancien ait des claveaux juxtaposés et non liés entre eux (7). Pourquoi chercher un autre système ? Mille ans d'existence qu'avait alors le viaduc du Gard, suffisaient je le pense, pour reproduire fidèlement l'ancienne construction. Tout au plus si, à ce moment, on a recoupé les saillies qui, comme au viaduc, portaient les cintres de construction.

(1) S'agit-il d'une erreur de copie ? En 1876, six ans avant le congrès d'archéologie d'Avignon, M. Massillon-Rouvet aurait fait une remarque qui a été signalée par M. Revoil lors de ce congrès. Il y a lieu de penser que l'auteur n'a vu les retombées des arcs qu'en 1886 seulement

(2) Supra p. 112.

(3) Cette description peu claire veut dire avant-bec de la pile de la chapelle

(4) Aucune photographie n'a été publiée par M. Massillon-Rouvet.

(5) Viollet-le-Duc. Dictionnaire, T. VII. p. 225.

(6) Cette erreur est recopiée de Viollet-le-Duc.

(7) Grave erreur. Les restes du pont primitif sont de construction différente de celui existant. Chaque pierre en est liée à la précédente par un crochet de fer scellé et ce pont n'était pas constitué par des claveaux jointifs.

Dessins plus ou moins exact de M. Massillon-Rouvet

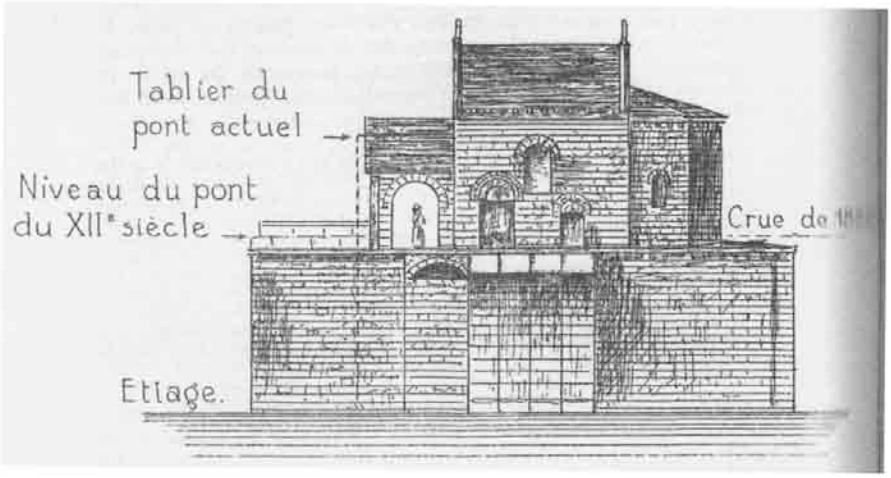

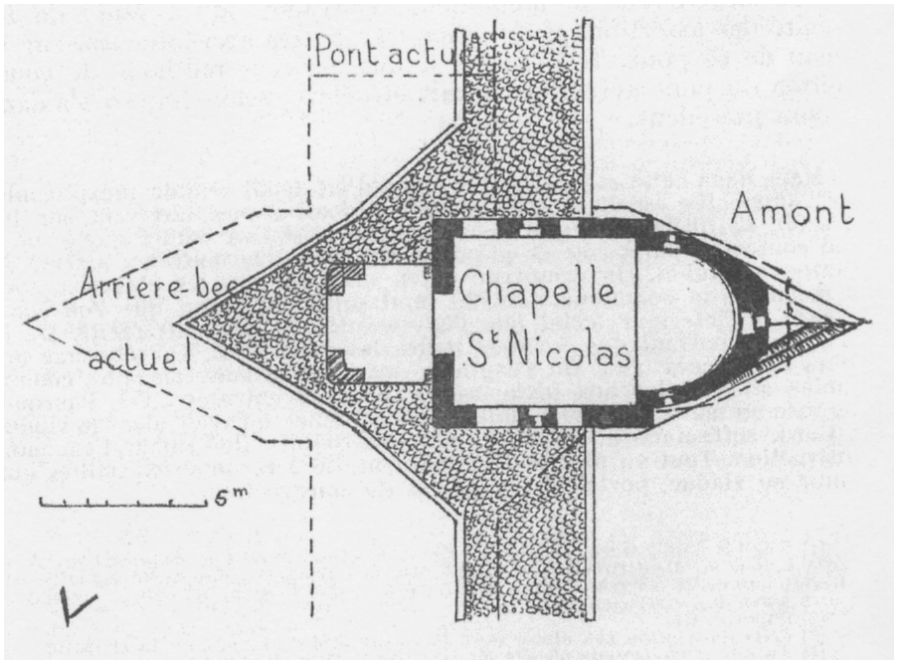

Fig. 16 – Elévation et coupe de la chapelle et du pont primitif montrant la déviation sur trompe imaginée au droit de cette église appelée à tort Saint-Nicolas

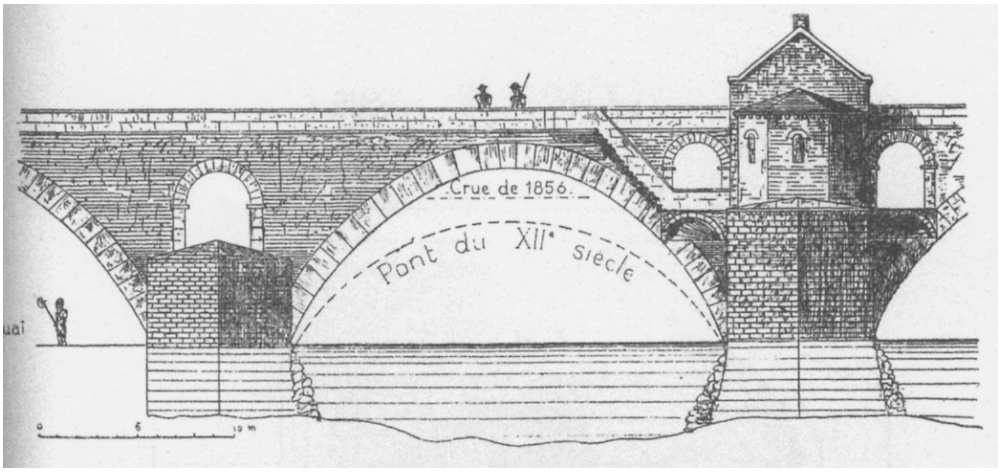

Fig. 17 – Elévation du pont actuel avant la modification de l'abside

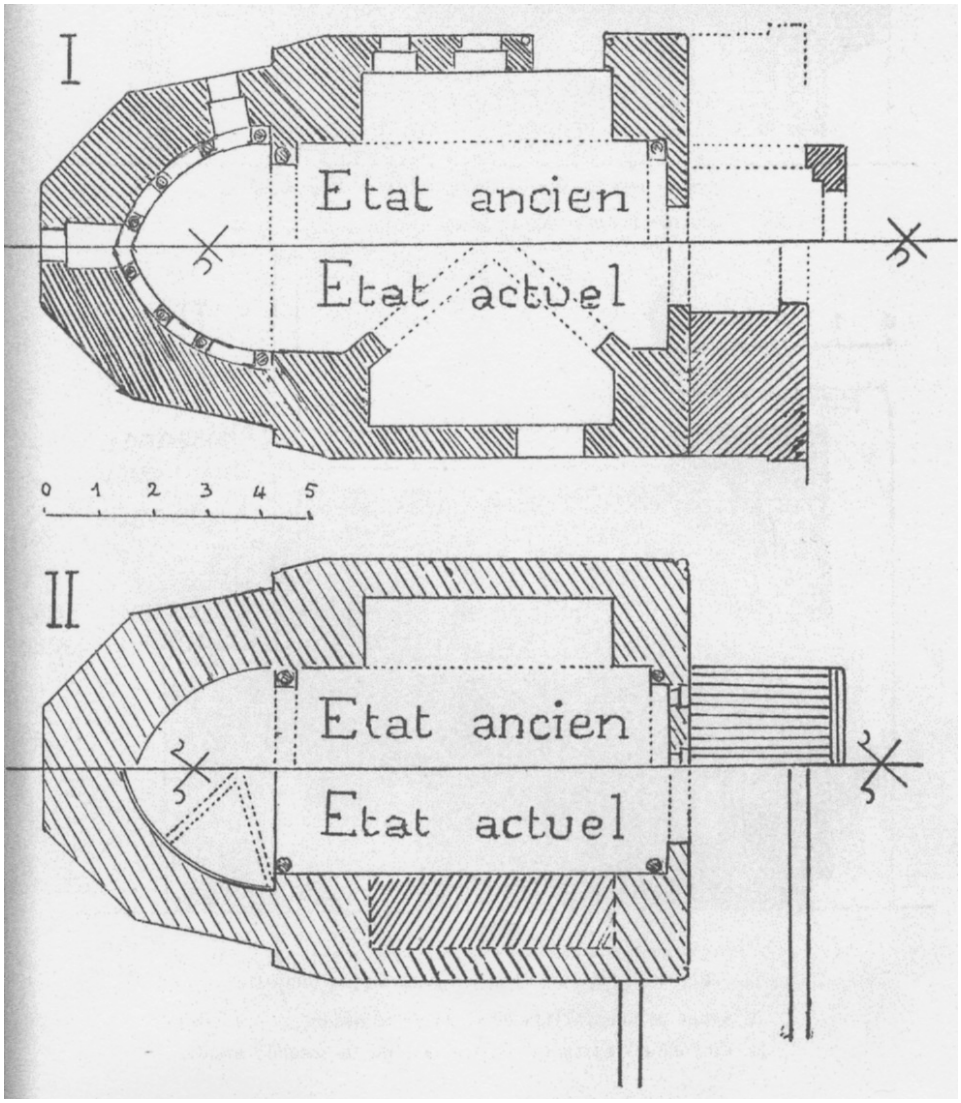

Fig. 18 – Plans de la chapelle sur le pont

I. Au-dessous du tablier du pont. II. Au niveau du tablier du pont

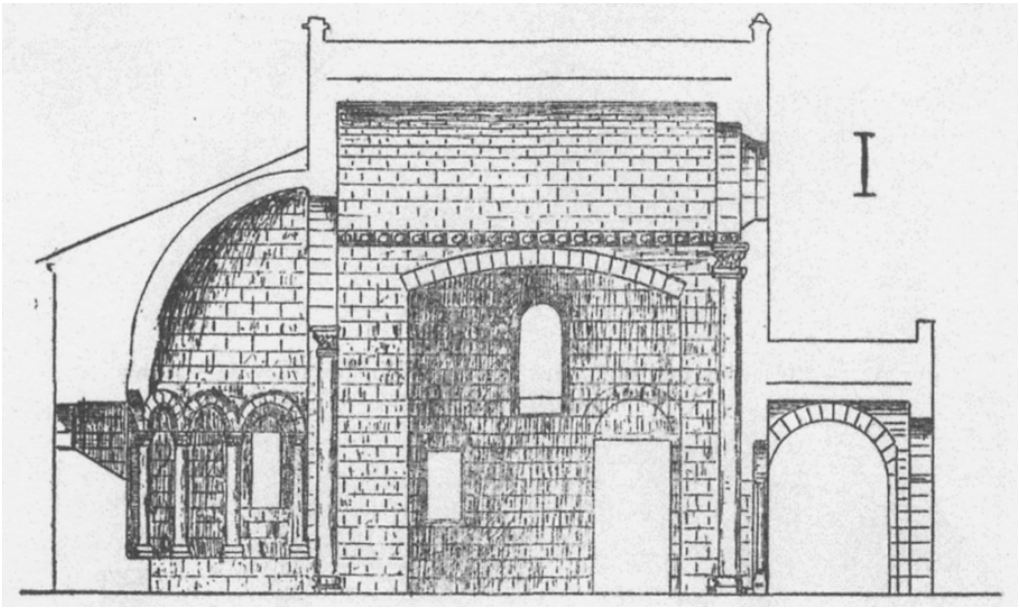

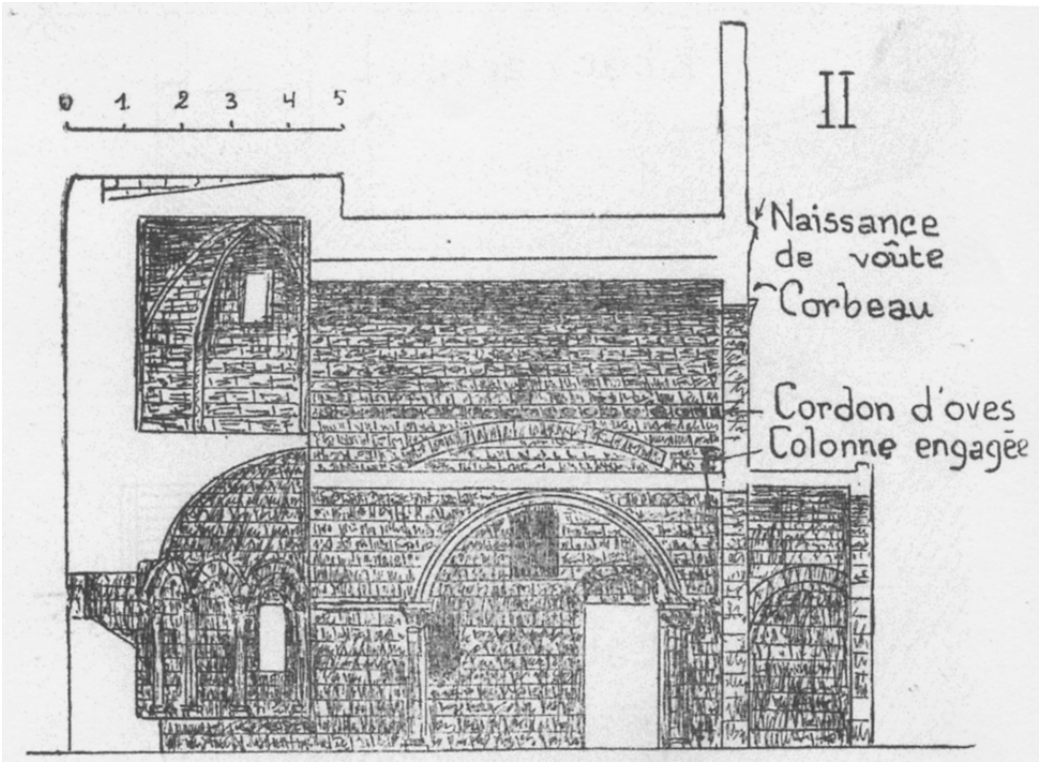

Fig. 19 – Coupes longitudinales de la Chapelle

I. Avant la construction de la chapelle haute
II. II. Etat actuel après la construction de la seconde abside

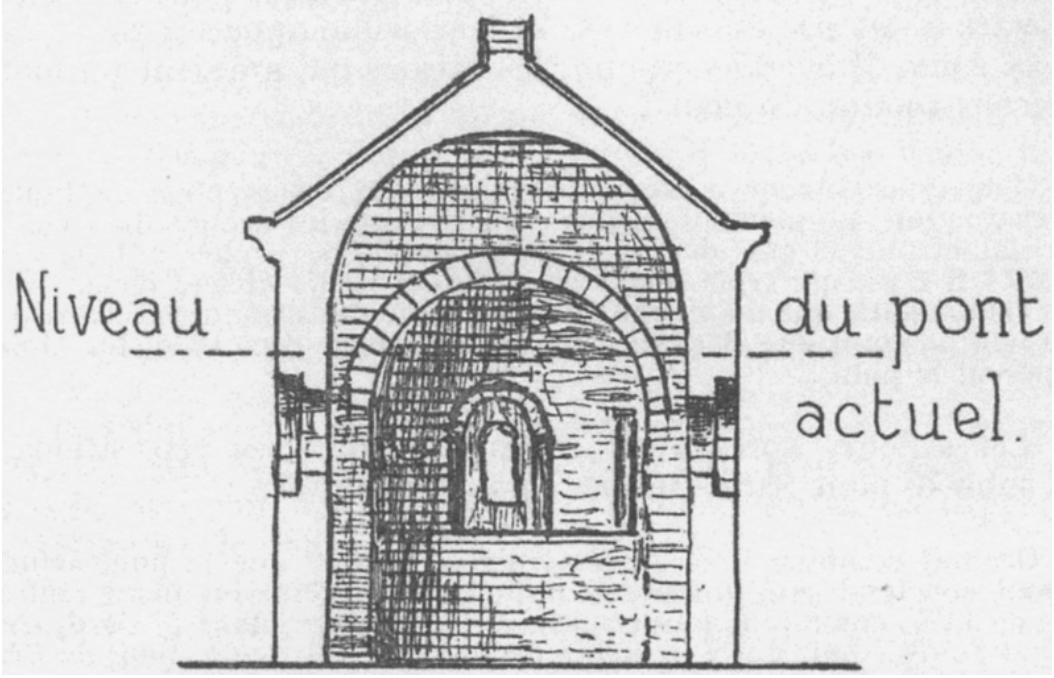

Fig. 20 – Coupes transversale de la Chapelle dans soin état ancien

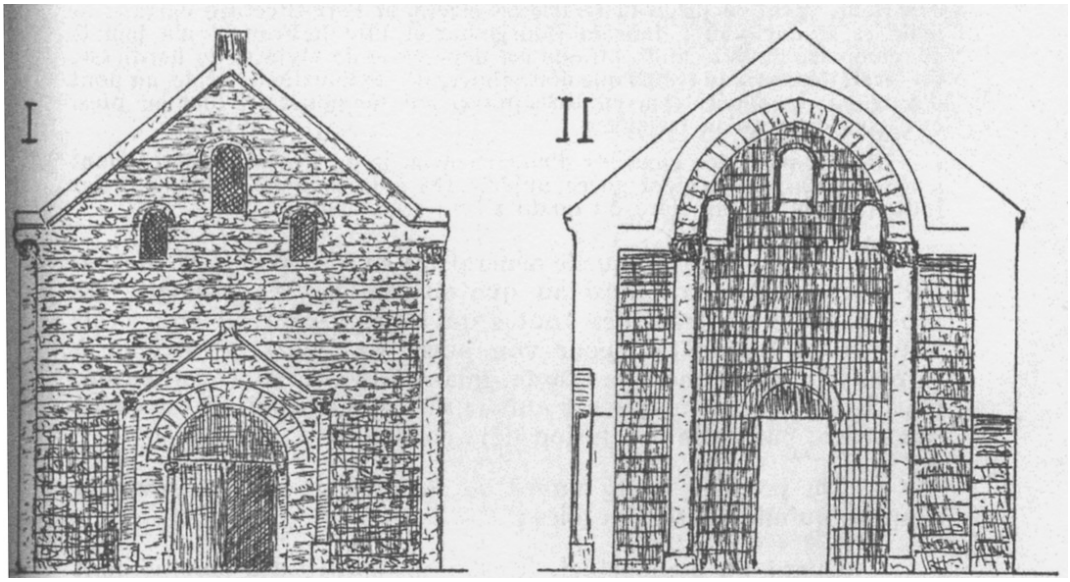

Fig. 21– I. Façade de la chapelle dans son état primitif.
II. Coupe transversale de la chapelle dans son état ancien.
Vue vers la porte d'entrée

M. Massillon-Rouvet voulait dire, par cette dernière phrase, que les impostes du pont primitif avaient été coupées lors de l'édification du pont dont les restes subsistent ; il n'en est rien. Ces impostes n'ont pas été enlevées et leur saillie apparait toujours par basses eaux. Il cherche ensuite, les raisons qui auraient pu motiver la reconstruction du pont :

Mais pour invoquer même la raison des crues pour expliquer la reconstruction, ne pourrait-on pas admettre que les arches du vieux pont n'existaient plus et que, depuis 1177, les premières arches ont été reconstruites ? Il n'y a là, selon nous, rien d'excessif. La charte même de 1275 (sic) (1) nous dit que du vivant du saint, l'une des dix-huit arches du pont s'écroula pendant que Bénézet était en Bourgogne ; en 1226, les Albigeois coupèrent le pont...

Cet auteur, après avoir résumé les diverses réparations que dut subir le pont Saint-Bénézet, poursuit ensuite :

On voit combien il serait téméraire d'assurer que le pont actuel est le pont construit par le frère Benoît. Il devait être en plein cintre, ce pont de 1177, comme le pont romain de Sommières, dans le Gard, comme le pont Saint-Esprit qui a la même ordonnance (2) que le pont de Béziers et celui de la Guillotière à Lyon. Or, aucun de ces ponts en plein cintre, n'est antérieur au pont d'Avignon ; bien au contraire, ils lui sont postérieurs de quelques années. Ils sont échelonnés après 1180 et 1184, et quelques-uns sont l'œuvre des frères *Pontifes* créés par Bénézet même.

Le caractère romain si fortement accusé au porche de Notre-Dame des Doms a influé jusqu'au treizième siècle, et l'architecture ogivale, si be1le et si florissante dans la Bourgogne et l'Ile-de-France, n'a jamais été comprise dans le midi, où elle est dépourvue de style et de hardiesse. Ce serait dépasser le temps que d'attribuer, dès le douzième siècle, au pont d'Avignon, la génératrice en tiers-point, qui ne pourrait, tout au plus, être appliquée qu'au treizième.

D'autre part, les consoles d'encorbellement de l'escalier descendant à la chapelle ne seraient guère antérieures à la tour de l'abside ; elles indiqueraient le caractère du quatorzième seulement.

On ne voit pas bien quelle génératrice en tiers-point, M. Massillon-Rouvet attribuait ainsi au quatorzième siècle. Il s'agit très probablement du tracé des voûtes qui nous restent. Il faut avoir beaucoup d'imagination pour voir ainsi ces arches. Il arrivait à ce point de vue à une idée exacte, quant à la date de construction, mais il faut convenir que cet auteur s'exprimait mal. Il terminait son article par cette conclusion déjà connue :

- Du premier pont, œuvre de Bénézet, il ne reste avec la chapelle qu'une partie des piles ;

- Quant au pont actuel, il est d'un *maître des œuvres* dont le nom reste à trouver.

(1) Il s'agit du manuscrit d'Avignon

(2) M. Massillon-Rouvet écrit qu'il tenait de M. Mazoyer, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Nièvre, les données du Pont-Saint-Esprit relevées personnellement par cet ingénieur.

Ce premier travail appelait une visite sur les lieux que M. Massillon-Rouvet entreprit au cours de l'hiver de 1890-1891. A Avignon il put recueillir l'opinion des archéologues locaux et finalement, adopter leur idée sur le pont. A sa rentrée il prépara un nouvel article qu'il présenta au Congrès des sociétés des Beaux-Arts du mois de mai de la même année. Dans son rapport (1) le secrétaire disait qu'il aurait été heureux d'entendre Viollet-le-Duc élever la voix pour défendre, sur le point en litige, son opinion qui n'était pas celle de M. Massillon-Rouvet. Hélas, Viollet-le-Duc était disparu depuis 1879, puis la thèse de M. Massillon-Rouvet était nouvelle. Si l'on voulait la combattre, il n'y avait qu'à prendre le chemin du Comtat et y aller chercher de nouvelles preuves contraires.

Dans son second mémoire, l'auteur annonçait qu'il s'occuperait successivement de la chapelle et du pont (2). Il apportait, en effet, des précisions sur des remarques déjà faites au cours du congrès archéologique de 1882.

Sa description de la chapelle est complète, mais cet auteur est difficile à suivre car il est toujours embrouillé dans les détails. Il a vu le monument, a assez bien relevé la construction et montré la chapelle primitive avec ses transformations successives (fig. 16 à 23). Il ne s'est toutefois pas rendu-compte, comme l'avait fait M. Revoil, de la forme exacte du contreventement longitudinal de cet édifice élevé sur une pile isolée.

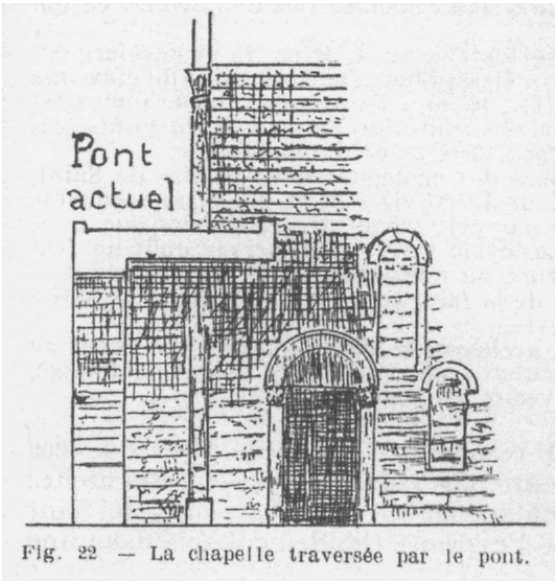

Fig. 22 — La chapelle traversée par le pont.

Fig. 22 - La chapelle traversée par le pont.

Comme M. Revoil, il n'a pas parlé de tracé des murs de soubassement appuyés au-dessus des parements de la pile et prolongeant ceux-ci en hauteur et par conséquent parallèles. Ces murs ne sont pas d'égale longueur et le corps central de la chapelle qu'ils forment est un trapèze et non un rectangle. Il en résulte que l'abside qui les prolonge sur l'avant-bec présente un plan incliné sur celui du corps central et du côté de la ville d'Avignon, le mur de ce côté étant plus court que l'autre.

(1) Rapport de M. Jouin lu au cours du congrès des sociétés des Beaux-Arts de 1891, p. 36

(2) Procès-verbaux des séances du Congrès des sociétés des Beaux-Arts. Année 1891, p. 318 et sq.

Le contreventement longitudinal est intérieur. Il est constitué de quatre piédroits placés à l'extrémité des murs, réunis deux à deux par des arcs en plein cintre (*arco solium*) dont les parties supérieures dépassent le dallage de la chapelle haute. M. Massillon-Rouvet a bien indiqué cet arc (fig. 19) mais il l'a aplati ce qui donne à penser qu'il n'avait pas compris les raisons de la construction de ces deux arcs, à l'origine de la chapelle. Dans son texte, il en a signalé les oves sculptées, remarquant plutôt ces détails que le vrai motif d'emploi de ces arcatures.

Sa chronologie des transformations successives de la chapelle n'est pas exacte, et cet auteur a eu tort d'indiquer comme tour de guet la maçonnerie actuelle des absides. Pour édifier au XVIe siècle, l'abside supérieure, il a fallu reprendre les soubassements des parements extérieurs de l'abside basse. Il en est résulté une sorte de tour hexagonale, ressemblant à un donjon qui dépasse la toiture en hauteur, qui n'a jamais été une tour de guet. Son dallage formant le toit est en effet simplement bordé d'un côté de chéneau et non d'un parapet et aucun escalier n'y avait été prévu pour y accéder.

Au sujet du pont, M. Massillon-Rouvet qui venait d'observer le monument, convient que les maçonneries des retombées du pont primitif sont différentes de celles du pont existant. Il n'en modifie pas son point de vue pour cela et les fait remonter au XIIe siècle.

Pour ce qui est du pont lui-même, nous pouvons dire aujourd'hui, que non seulement les retombées de l'ancien pont sont visibles dans la première arche près du quai, mais encore de l'autre côté de la pile portant la chapelle, que cette pile a une retombée des deux côtés, ce qui est péremptoire.

Ces retombées ont une saillie sur l'assise de 0 m. 45 et une largeur, en amont du pont actuel, de trois mètres. Elles n'accusent pas de claveaux juxtaposés jusqu'à cette hauteur (1) ; ils sont liaisonnés, comme toutes les maçonneries ; sur le lit supérieur, des trous de montage et des joints très fins, qu'on dirait sans mortier, caractérisent cette maçonnerie.

Ces détails qui nous rappellent des analogues dans l'église de Saint-Quinin de Vaison sur laquelle M. de Lasteyrie a écrit une si remarquable étude, nous ont permis de dater par cela même, les retombées que nous venons de signaler. Or, M. de Lasteyrie nous fait observer qu'il ne faut pas attribuer à une date antérieure au douzième siècle, la construction de l'abside de Saint-Quinin, loin de la faire remonter au règne de Charlemagne, comme le prétend M. Revoil.

Cette observation du savant archéologue s'applique de tout point au caractère des retombées du premier pont. Ces joints de même finesse, nous les retrouvons dans les claveaux du pont actuel (2).

M. Marsillon-Rouvet dut reconnaître au coup d'œil que ces retombées appartenaient à un arc plus redressé que ceux des arches du pont actuel, mais il ne prit aucune mesure. La pensée lui vint d'une pile intermédiaire ; il ne l'exprima timidement que dans une note :

(1) L'auteur croyait-il que le système de claveaux juxtaposés avait été employé sur un départ en maçonneries jointives ?

(2) Quinze jours avant la visite qui nous a permis de recueillir les matériaux de cette nouvelle étude, une commission composée d'ingénieurs des Ponts et Chaussées, avait visité le pont et reconnu, nous a-t-on dit, l'existence des retombées, du pont primitif signalée par nous (note de M. Massillon-Rouvet).

Après un examen des plus minutieux, nous admettrions volontiers aujourd'hui, quoi que nous en ayons dit dans notre première étude, que le pont primitif a pu avoir une pile intermédiaire entre celles qui existent; le départ de la courbe semble l'indiquer.

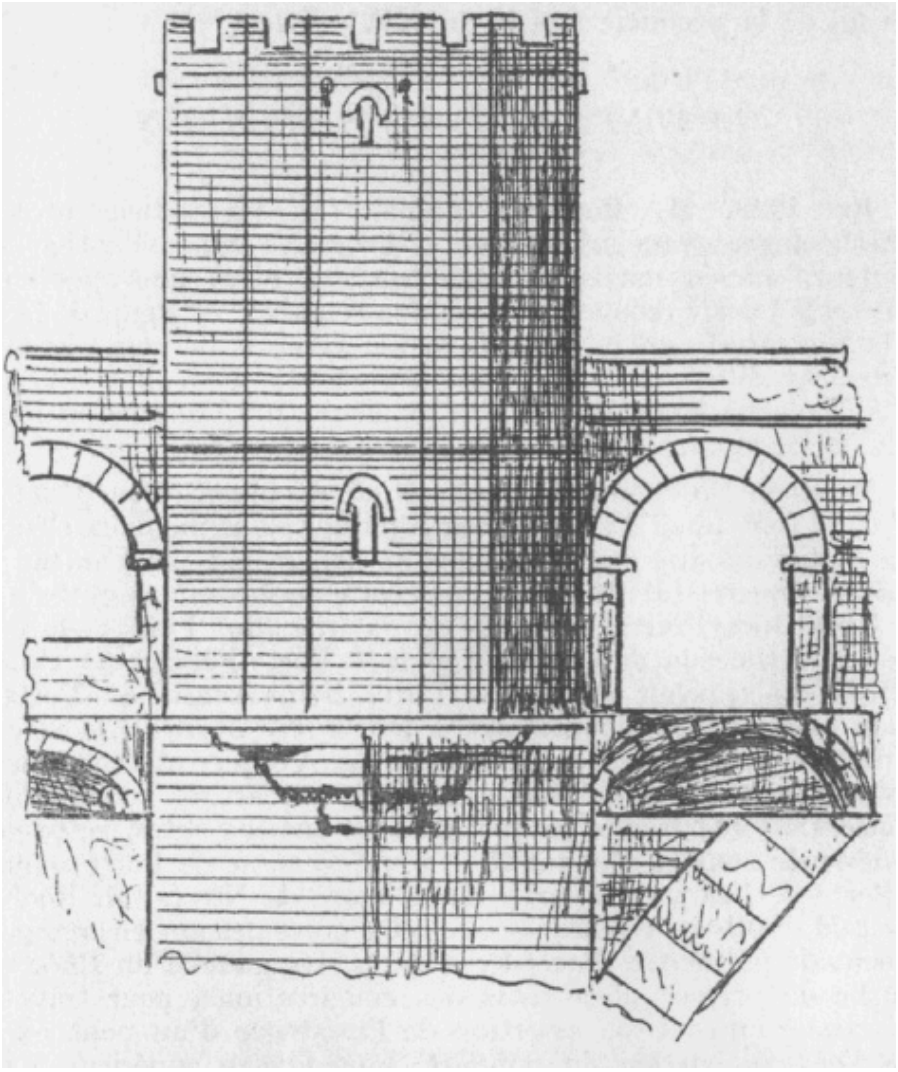

Fig. 23 - La tour de guet sur l'abside imaginée par M. Massillon-Rouvet

M. Massillon-Rouvet termine en attribuant au quatorzième siècle la construction du pont subsistant. Pour arriver à cette conclusion il s'appuie sur une remarque qu'il avait faite sur place le 20 janvier 1891. En tournant autour du pont, il avait aperçu sous la première arche, en saillie, sculptés sur deux claveaux alternés, deux écus avec armoiries « témoins contemporains de la construction », écrit-il.

Bien qu'il soit tenté de dater ces écus du XVe siècle, et même du XVIe, il arrive, de déductions en déductions, à les classer comme remontant au XIVe siècle. Au surplus, il invoque l'opinion de MM. Sagnier et Chaix, ce qui n'avait pas la valeur d'une preuve.

Ceux-ci auraient pu consulter les documents d'archives ; ils auraient appris que cette arche, démolie au cours du siège de 1410 avait été relevée l'année suivante et qu'une restauration ne pouvait servir à déterminer la date de construction des autres arches qui remonte à la fin de la première moitié du XIVe siècle (1).

LE *PONT ROMAIN DE* M. *ROCHETIN*

En 1892, M. Rochetin publia (2) un article intitulé : « Archéologie vauclusienne » « Avignon dans l'antiquité ». L'auteur, ancien magistrat, émettait des idées nouvelles sur le pont qu'il faisait remonter à l'époque romaine, et signalait la voie de la rive droite qui y donnait accès. L'esprit de son travail est totalement différent de celui des œuvres de son collègue et ami, M. A. Sagnier, également ancien magistrat qui, comme on l'a vu, était un légendaire convaincu.

M. Rochetin débutait par une étude documentée sur l'enceinte de la cité romaine d'Avignon dont il puisait les principaux éléments dans le dictionnaire des communes du département de Vaucluse, de M. Jules Courtet (3). Il voyait dans cette enceinte, une porte située au Nord-Ouest, vers l'entrée de la rue du Puits-de-la-Reille à laquelle succéda au Moyen-Age la « Porte-Ferruce ». Celle-ci, écrit-il, « s'appelait également Porte Nemausensis ou Porte de Nîmes parce qu'elle donnait accès, sur la rive droite, à la voie qui conduisait au chef-lieu de la Civitas des Volques Arécomiques ». Peut-être changea-t-il d'avis, car dans son article rectificatif de l'année 1893 (4) il spécifie que dans les anciens actes, cette porte est désignée sous la dénomination toute romaine de Porte acquaria ou Porte de l'eau, sans parler de la Porte de Nîmes. M. Rochetin aurait dû d'ailleurs remarquer que cette porte des anciens remparts, ne pouvait permettre d'accéder qu'à la rive gauche du Rhône, de laquelle on prenait place dans des embarcations, pour traverser. Ceci aurait infirmé son assertion de l'existence d'un pont romain dont l'entrée, partant du rempart, à un niveau supérieur, aurait véritablement constitué la Porte de Nîmes.

Citant M. Bruguier-Roure et la lettre de M. Canron contenant la version de la trouvaille des pierres taillées ayant servi à soutenir un velarium (5), l'auteur fait connaître son opinion en ces termes :

(1) Les deux articles de cet auteur ont été réunis en un opuscule publié à Nevers en 1892

(2) Rochetin. Archéologie Vauclusienne. Avignon dans l'antiquité. Mém. Acad. de Vaucl. 1892 pp.187-212, 269-311 et 1893 p. 240 et sq.

(3) J. Courtet. Dictionnaire des communes du département de Vaucluse. 1855

(4) Mem. Acad. de Vaucl. 1893 p. 240

(5) Supra p. 95.

«Nous admettons tout cela comme possible et même comme probable, mais ce récit ne vient pas infirmer les observations que nous présentons plus loin, à l'appui de l'existence d'un pont romain à cette place. Ces pierres provenaient ou d'un pont romain qui a pu exister en cet endroit, ou du pont Saint-Bénézet à la construction duquel elles avaient contribué et peut-être deux fois ».

Et M. Rochetin continuait en détaillant tout d'abord une voie à laquelle il assignait timidement une origine romaine, voie qui, de la rive droite, était empruntée pour aller d'Avignon à l'antique cité de Nîmes.

« Dans l'antiquité, pendant tout le Moyen-Age et jusqu'à nos temps modernes, pour aller d'Avignon à Nîmes, on traversait le Rhône à l'endroit où fut construit à la fin du XIIe siècle, le célèbre pont Saint Bénézet... L'ancienne voie qui faisait suite à la traversée du Rhône en cet endroit, sur la rive droite du fleuve, existe encore. Qu'il nous soit permis d'en indiquer très sommairement le tracé :

Elle gravissait sur cette rive, le rocher sur lequel est bâti le quartier de Villeneuve dit de la « Tour », parvenait par la Belle-Croix au pied des collines du *Montagnié*, inclinait ensuite à gauche pour longer le bord méridional de l'étang de Rochefort où la route moderne a modifié son tracé à partir de l'ancienne bégude de M. Limasset et, après avoir passé au village de Saze, débouchait sur le plateau de la Signargues. Là, elle se confondait avec une autre voie secondaire venant de Rochefort, parvenait au Gardon en face de Remoulins où elle se raccordait avec la grande voie de la rive droite du Rhône et se dirigeait avec elle sur Nîmes, en passant par Serhnac, Bedouce et Marguerittes... (1).

Dans plusieurs actes des archives municipales de Villeneuve-les-Avignon comprenant la période de 1401 à 1788, cette même voie est nommée chemin de Nîmes ou chemin du Languedoc (2).

Contrairement aux conclusions de M. Canron, l'auteur s'appuyait sur la charte du monastère de Saint-André, de 1075 et sur celle de l'abbaye de Saint-Victor, de 1094, pour démontrer qu'un pont existait dès longtemps avant l'arrivée du jeune berger à Avignon. Cette preuve est plus que contestable, mais le point de vue de M. Rochetin n'en est pas moins intéressant à connaître. Il écrit : (3)

« II y avait donc, cela n'est pas douteux, un pont sur le Rhône en face d'Avignon, juste un siècle avant que Saint Bénézet ne commençât la construction de celui qui porte son nom. Il faut croire qu'il avait été emporté depuis longtemps puisqu'il n'en est pas question lors de l'établissement de celui-ci. Mais ce pont était-il en pierre et remontait-il à l'époque romaine ?

Suivant nous, on constate, au pont Saint-Bénézet, les vestiges de construction de trois époques différentes :

1° Un reste de culée qui à tout à fait l'aspect d'une construction romaine. Non seulement cette culée diffère des autres par l'apparei1, mais elle appartenait à un pont qui n'avait pas été bâti dans l'axe des deux autres.

(1) M. Rochetin avait déjà donné ce dernier alinéa en note dans son étude sur la viabilité romaine dans le département de Vaucluse Bull. Hist… de Vaucluse 1883 pp 326-237

(2) Arch. de Villeneuve-les-Avignon DD 1, 5, 6 et 7 (M. Rochetin)

(3) Mém. Acad. Vaucl. 1892 p. 304

Nous sommes le seul, jusqu'à ce jour, à avoir signalé ce reste de culée nous avons parlé dans notre étude sur la viabilité romaine dans le département de Vaucluse, et nous y reviendrons aujourd'hui avec plus de détails et de précision ;

2° Les bases de trois culées que nous considérons, ainsi que les piles sur lesquelles elles reposent, comme les seuls vestiges du pont construit par Saint Bénézet à la fin du XIIe siècle ; (1)

3° Les quatre arches du pont actuel, en forme d'ellipse, avec revêtement en petit appareil, bâties bien postérieurement ainsi que cela ressort du style du chœur de la chapelle qui a été ménagée au-dessus de celle de Saint Bénézet, à l'entrée de ce même pont (2).

Comme beaucoup d'historiens du pont, n'étant pas technicien, M. Rochetin confond culées et retombées ou naissances des voûtes dont les maçonneries subsistent. Il ajoute :

« Les bases des trois culées dont nous parlons dans notre secondo, sont assises, deux au pied et de chaque côté de la première pile, au dessous de la chapelle de Saint Bénézet et la troisième au pied et d'un seul côté de la deuxième pile ».

L'auteur commet une erreur. La deuxième pile, selon ce calcul, serait la troisième, celle que Viollet-le-Duc donne comme pile courte. M. Rochetin a voulu indiquer la pile actuellement remblayée, celle de la chapelle étant la seconde, car il continue :

L'appareil de ces deux culées mesure de 1 m. à 1 m. 24 de long sur 0 m. 40 de haut. Elles sont couvertes de signes de tâcheron. Notre collègue et ami, M. Niel, architecte, a bien voulu en dessiner pour nous, un certain nombre. Ce sont des A barrés au sommet, des croix, des marteaux, des H, des T renversés, des triangles, des Y, etc...

Les piles contre lesquelles ont été appuyées ces culées et qui appartiennent également à l'ancien pont Saint-Bénézet, avaient leurs pierres taillées en bossage. On peut en juger par celui de la première pile, celle sur laquelle est assise la chapelle Saint-Bénezet : l'avant-bec de cette pile a conservé une partie de son revêtement primitif, celui des deux autres piles a été complètement refait à une époque moderne.

La vieille chapelle romane, c'est-à-dire la chapelle inférieure, appartient bien, par son style, au XIIe siècle. M. Rochetin commettait une erreur sur les marques de tâcherons déjà signalées par M. Revoil, comme portées sur l'ensemble du monument, mais non sur les retombées du pont auxquelles la pile a servi d'appui avant la construction de la chapelle. Pour lui toute la pile datait du pont construit par Saint Bénézet.

(1) M. Revoil, le savant architecte diocésain de Nîmes qui, avec ceux qui jusqu'à ce jour s'étaient occupés du pont Saint-Bénézet, considère les autres arches subsistantes comme reste de ce pont et croit qu'il faut voir dans les bases des trois culées en question, un dernier vestige d'un pont carolingien. Cette opinion a été combattue au Congrès archéologique d'Avignon en 1882, par M. Palustre qui a cherché, croyons nous avec raison, à faire prévaloir la sienne. Nous la partageons entièrement et c'est celle que nous exposons ici. (Note de M. Rochetin).

(2) Notre excellent collègue de l'Académie de Vaucluse, M. Niel, architecte a bien voulu nous accompagner dans une visite du pont. Il a constaté avec nous la direction oblique de la culée du bord du Rhône, par rapport aux autres constructions du pont, culée considérée par nous comme étant de construction romaine (M. Rochetin).

Fig. 25 – Les retombées du pont primitif de la chapelle
Côté rive d'Avignon

Cliché de l'auteur

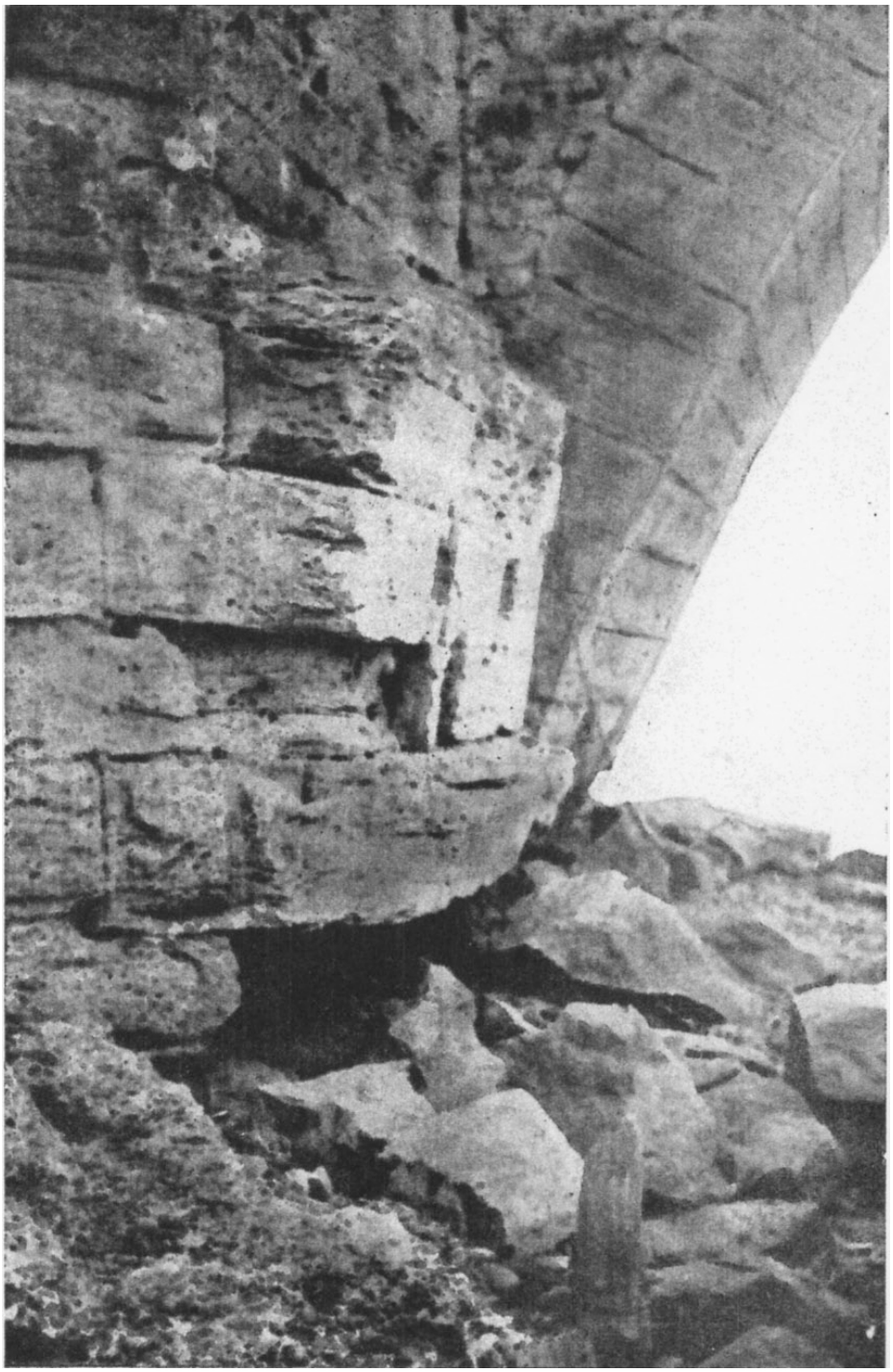

Cliché de l'auteur

Fig. 26 – Les retombées du pont primitif sur la pile de la chapelle
Côté rive droite

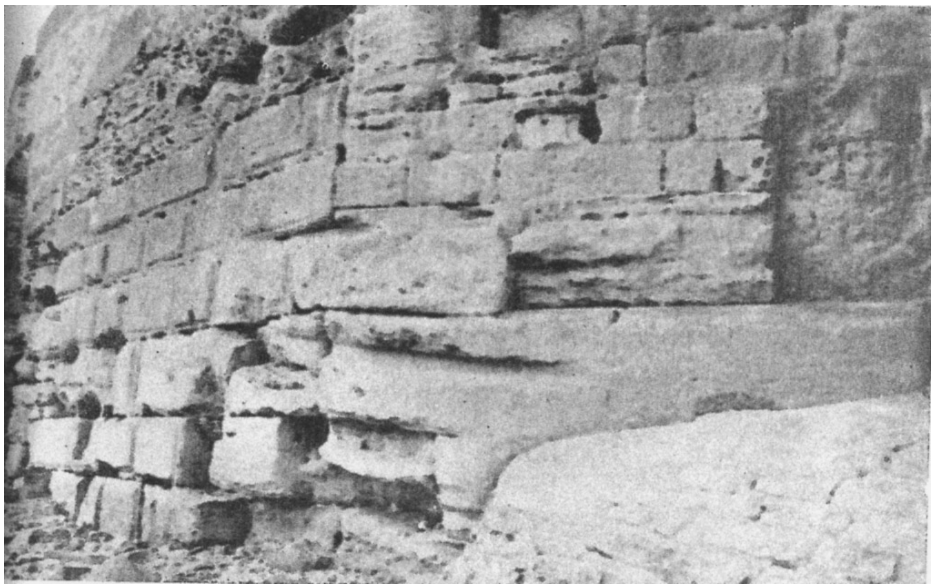

Cliché de l'auteur

Les retombées du pont primitif à l'extérieur de la pile remblayée constituées par une énorme pierre usée par les cordages de la batellerie et que certains prétendent âtre la pierre portée par le jeune Bénézet.

Fig. 27 – Vue d'amont
Fig. 28 – vue de face

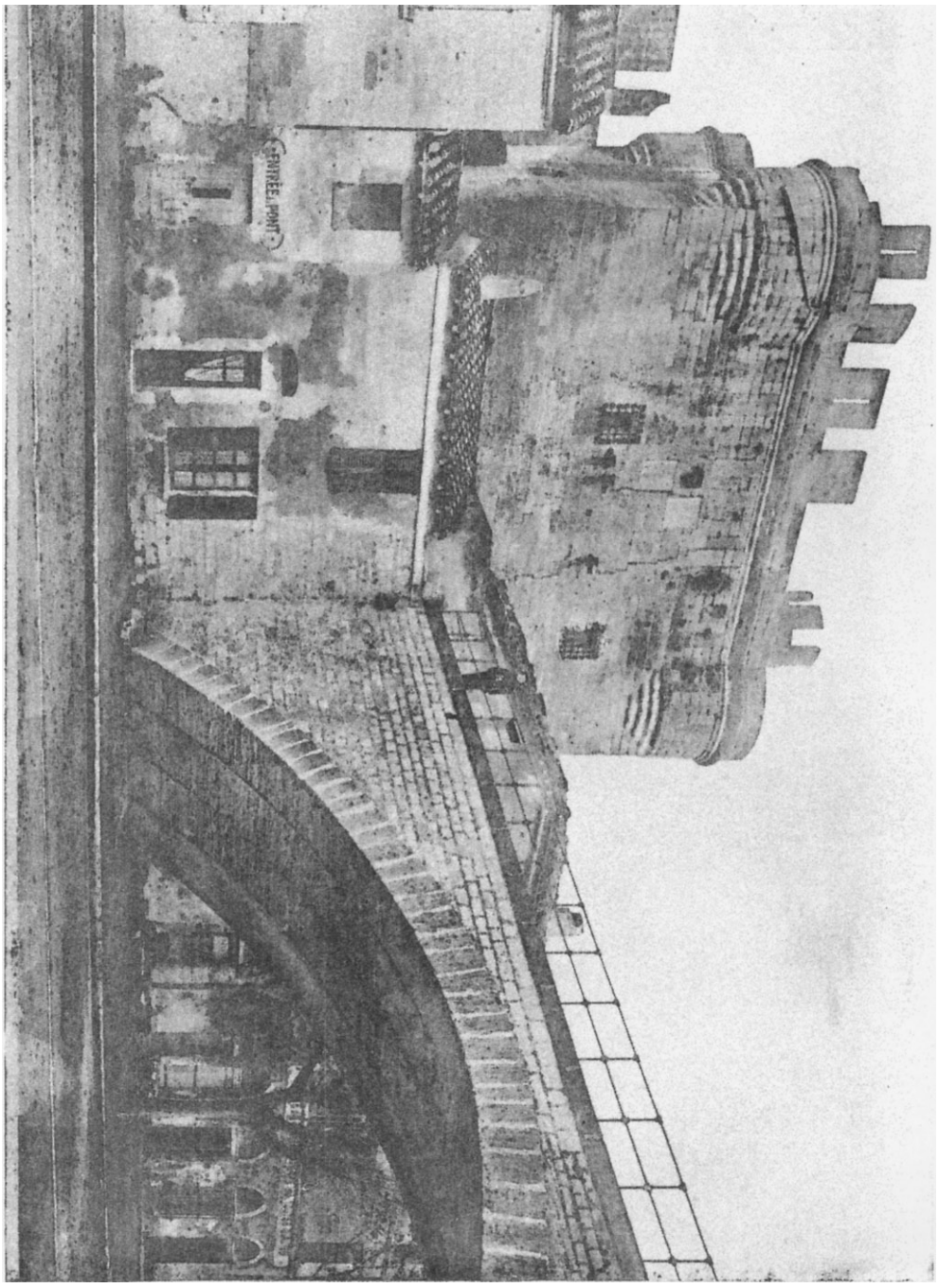

Fig. 29 – La maison du gardien, entrée du pont vers 1887. Figure extraite des Annales d'Avignon et du Comtat 1912

Cliché Bartesago

Ce magistrat n'a pas su différencier les maçonneries et a refusé aux retombées de la pile de la chapelle une origine gallo-romaine qu'il accordait seulement aux retombées visibles de la pile précédente.

L'énorme pierre formant la base de cette pile (fig. 27 et 28) lui semblait constituer indubitablement le départ de son pont romain, axé plus en aval que le pont auquel appartenaient les quatre arches subsistantes. Le perré qui recouvre cette pierre, oblique sur elle et produit un effet d'optique qui exagère son inclinaison Sur la normale à l'axe de l'arche qui prend naissance à côté.

Les jalons de M. Rochetin, pour son pont romain désaxé vers l'aval, étaient l'inclinaison de cette culée qui se raccordait avec le prolongement de la 5^{e} pile dont les fondations venaient d'être enlevées pour creuser le chenal actuel, au-delà de la 4^{e} pile. On verra plus loin que la direction de ce pont est encore marquée sur cette 4^{e} pile. Un alignement aurait permis à M. Rochetin de se rendre compte que les retombées visibles de la pile de la chapelle appartenaient au même ouvrage disparu.

Au surplus, la grosse pierre du mur de quai, que M. Rochetin donne comme base d'une culée, correspond à la première pile du pont du XIVe siècle et à la seconde du pont antérieur, dont la culée était reportée aux remparts.

En exagérant l'inclinaison de son pont romain, cet auteur en a éliminé la partie que l'on peut, avec le plus de vraisemblance, faire remonter à cette époque lointaine ; les retombées du pont disparu existant au bas de la seconde pile. Il l'a attribuée au second pont de sa chronologie, le pont en maçonnerie qu'il fait construire par Saint Bénézet, le troisième étant celui auquel appartenaient les quatre arches subsistantes.

Suivant ses devanciers, il donne à ce second pont le niveau du dallage de la chapelle qui serait d'une seule venue avec la pile. D'après cette conception, la voie de ce pont aurait été barrée par ce monument au droit de la pile et aurait contourné la chapelle, on ne sait trop sur quelle construction extérieure.

Sur la première pile, aujourd'hui remblayée du côté de la ville, M. Rochetin trompe son lecteur en affirmant qu'il est possible de retrouver les traces de ces trois ponts. On y voit forcément l'amorce de la seconde arche existante, mais à l'amont, on n'aperçoit que la seule retombée de l'arche détruite, constituée par la grosse pierre, indiquée comme la culée du pont romain, sans voir cette troisième du pont en maçonnerie, construit au XIIe siècle.

En raison même de cette erreur qui permet la discussion, l'opinion de M. Rochetin était utile à connaître. Il complète les indications contenues dans la lettre de M. Canron à M. Bruguier-Roure donnée ci-dessus relativement à l'enlèvement des restes de la cinquième pile qui a été effectué peu avant 1884.

D'après les renseignements de cette lettre et de la relation de M. Rochetin, il n'est pas douteux que les fondations enlevées remontaient aux romains. Le dossier des travaux effectués sous une cloche à plongeurs n'a pas été retrouvé à Avignon.

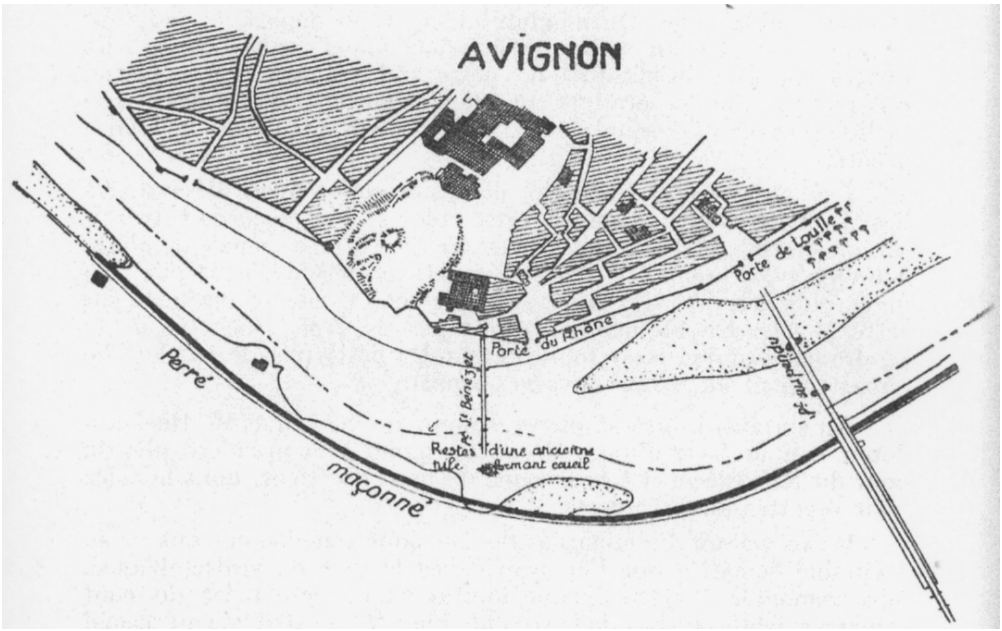

Fig. 24 – Amélioration du passage de la navigation à Avignon en 1884
Plan au 1/10.000^{e} des archives du Service des Ponts et Chaussées de Lyon

M. Karcher, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, à Lyon n'a pas été plus heureux dans les recherches qu'il a fait faire dans les archives de son service. Il a pu retrouver toutefois, un plan datant de 1864 (fig. 24) montrant l'amélioration du passage de la navigation projetée à cette date, sur lequel figure l'emplacement de la cinquième pile. Les dernières indications de M. Rochetin sont très précieuses :

Enfin le reste de la culée dont nous avons parlé en premier lieu, est au bord du Rhône, au pied de la seconde arche du pont actuel. Nous croyons cette culée de construction romaine parce que son appareil, qui est fort beau (1 m. 70 de long sur 0 m. 58 de large) admirablement joint à la manière antique, est de plus grande proportion que celui des trois culées que nous considérons comme ayant fait partie du pont construit par Saint Bénézet, et en second lieu, cette autre considération a une grande importance, parce que le pont auquel elle a appartenu n'avait pas été bâti dans l'axe des deux autres ponts. En effet la naissance de l'arche indiquée par la base de cette culée, montre qu'elle s'ouvrait obliquement par rapport aux deux autres constructions et que le pont primitif avait été établi un peu en aval du pont Saint-Bénézet.

Lorsqu'en 1884, l'administration des Ponts et Chaussées fit approfondir le lit du Rhône au moyen d'un bateau-cloche, on constata l'existence d'un arrière-bec à dix mètres environ en aval des arrières-becs du pont Saint-Bénézet (1).

Ce débris de pile correspondait à notre culée avec laquelle on pourrait la considérer comme un dernier reste du pont romain.

Cet arrière-bec fut arrasé à deux mètres au-dessous de l'étiage. Les blocs qui en furent extraits mesuraient de 1 m. 20 à 1 m. 50 de longueur sur 0 m. 80 de hauteur. Les parements présentaient des bossages. Les lits de pose avaient des entailles en forme de losanges et de chevrons destinées à faciliter le scellement. Ils portaient aussi le trou de la louve, outil dont on s'est toujours servi pour enlever les pierres et les mettre en place.

On a trouvé, engagés dans la maçonnerie, des clayonnages en madriers et quelques sabots de pieux, dont un en chêne, parfaitement conservé. Tous ces modes de taille et de construction étaient en usage aussi bien du temps des Romains qu'au Moyen-Age (2). Mais ce qu'on n'a pas trouvé sur ces pierres, ce sont des marques de tâcherons. Si nous en remarquons sur les culées appuyées sur la base des deux premières piles, ce qui nous montre qu'elles appartiennent au Moyen-Age, leur absence sur les piles du pont primitif dont nous nous occupons, nous confirme encore mieux dans l'opinion qu'il remontait à l'antiquité ; les monuments romains ne portent pas de marque de tâcherons.

Faisons observer qui si réellement les Romains avaient bâti un pont à cette place, il était dans les conditions de stabilité que ceux-ci recherchaient et que comme celui de Vienne et beaucoup d'autres, il reposait sur des bancs de rochers (3).

La construction oblique de ce pont primitif nous indique la direction de l'ancien courant du Rhône qui, au lieu de couler comme aujourd'hui du Nord-Est au Sud-Ouest, coulait du Nord-Ouest au Sud-Est. Ses eaux venaient de la rive droite, en amont de Villeneuve, recouvraient les terrains sur lesquels s'élèvent aujourd'hui les rues Limas, de la Grande et la Petite Fusterie. La hauteur qu'atteignaient les cintres, dont la naissance est indiquée et la position de la chapelle de Saint-Bénézet si peu élevé au-dessus du Rhône, montreraient, il semble, au premier abord, que les deux premiers ponts avaient été construits beaucoup plus bas que le pont actuel, dont nous admirons la hardiesse, mais il ne faut pas perdre de vue que depuis l'époque romaine et même depuis le XIIe siècle, le lit du Rhône s'est considérablement exhaussé. Un savant géologue, M. Emilien Dumas a fait cette constatation en amont et en aval du pont Saint-Bénézet. On lit dans sa statistique géologique du département du Gard (4) : Le rehaussement du lit du Rhône ne s'est produit qu'après la période romaine, ainsi que nous le démontre l'étude de certains monuments de cette époque élevés le long du cours du Rhône. C'est ainsi que les bouches d'écoulement des aqueducs antiques de la ville d'Arles, dont la pente courait vers le Rhône, sont aujourd'hui trop basses pour remplir leur destination...

L'exhaussement du Rhône au pont Saint-Bénézet n'est nullement prouvé, ce fleuve ayant déblayé ses apports lors de ses changements de cours. M. Rochetin avait pressenti ces variations sans donner des précisions qu'il aurait pu trouver dans des documents d'archives pour la période du XVIe au XIXe siècle.

(1) Voir le procès-verbal de l'affouillement du lit du Rhône dans les archives des Ponts et Chaussées d'Avignon. Note de M. Rochetin.
(2) Rondelet. Traité de l'art de bâtir T. II pp. 8 et 9 (M. de Rochetin)
(3) Le rocher d'Avignon qui appartient géologiquement au néocomiem supérieur se continue sous le Rhône et se relie, sur la rive droite, avec celui du Fort Saint-André (Gras. Description Géologique du département de Vaucluse, p. 92 Em Dumas. Statist géolo. du Gard T. 2 p. 302
(4) Em. Dumas. d°… T. 2 p. 654.w

Dans son article de 1893 (1) il cite un passage d'un travail de M. Limasset (2) prouvant qu'il n'avait pas été le seul à envisager l'existence d'un pont romain à Avignon. En 1841, écrit-il, sur la demande de M. Chaix, l'Académie de Vaucluse ordonna de faire des fouilles à la base de l'une des arches du pont Saint-Bénézet, pour constater les vestiges d'un pont romain qu'il assurait (M. Chaix) avoir existé anciennement à cette place.

M. Rochetin ignorait si ces fouilles avaient donné lieu à l'établissement d'un rapport car il n'en avait pas trouvé de trace. Il se demandait s'il s'agissait de la culée de la première pile qui était celle, indiquée par lui, comme remontant aux romains.

*

**

En 1896, M. Bayol (3) fit paraître à son tour, un petit opuscule sur le pont Saint-Bénézet qui n'a d'autre mérite que d'avoir augmenté la collection des ouvrages sur ce monument. Cette petite brochure, reproduit les indications de M. Massillon-Rouvet sur la construction du pont actuel en s'aidant du pont précédent.

LES TRAVAUX HISTORIQUES DU XXe SIECLE

Le baron de Vissac a publié dans le volume de Mémoires de l'Académie de Vaucluse de 1907, une conférence très documentée sur le pont Saint-Bénézet, qu'il avait lue aux membres de cette société. L'orateur, qui avait compulsé les travaux d'un grand nombre d'auteurs, avait su les résumer en un discours de style académique qui n'apprenait rien. Il raillait la légende, sans cependant la réfuter sur aucun point, et terminait sur une histoire imaginée, d'après laquelle les touristes anglais emportaient souvent, comme souvenirs, des morceaux de ce qu'ils croyaient être des restes du tombeau de Saint-Bénézet, dans la chapelle. L'administration bienveillante aurait laissé faire sans rien dire, se contentant de remplacer chaque année les matériaux enlevés. Ce n'était qu'une mauvaise galéjade.

En 1908, la Société française d'Archéologie organisa son Congrès annuel à Avignon. Une notice sur le pont Saint-Bénézet fut insérée dans le guide qui constitue le premier volume relatant cette session (4). L'auteur anonyme qui termine par une liste bibliographique très incomplète des ouvrages ayant trait à l'histoire de ce pont, débute par un historique rappelant la date de la mort du saint constructeur et son remplacement à la tête de l'œuvre du pont par Pons du Bouquet. Après un court résumé des différents

(1) Mém. Acade. Année 1893, p. 243.
(2) d° p. 18 M. Limasset. Histoire de l'Académie de Vaucluse
(3) Bayol, dessinateur de la Chefferie de Génie. Notice sur le pont d'Avignon, 11 pages. Un tirage également de l'année 1896, de l'imprimerie Chapelle, est anonyme.
(4) Congrès archéologique de France. LXXVIe session, tenue à Avignon en 1909

Après un court résumé des différents écroulements et des reconstructions, il donne une brève description de l'ensemble de l'ouvrage : il copie Viollet-le-Duc pour détailler le tracé des arches et leur appareillage et ajoute des considérations sur la construction des piles, partie qui aurait gagné à être plus explicite.

L'auteur précise inutilement qu'à l'imitation du pont Julien près d'Apt, on a pratiqué au-dessus d'un plan rarement atteint par les crues, deux grandes baies en plein cintre pour faciliter l'écoulement des eaux. Ces ouvertures ont une toute autre raison d'existence. Il est formel sur la construction des quatre piles existantes et précise qu'elles sont bâties sur pilotis. D'après lui, les documents réunis par le Docteur Pansier montrent qu'on détournait l'eau pour en asseoir les fondations. La preuve de cette assertion n'a pas été retrouvée dans les dossiers laissés par le savant bienfaiteur de la Bibliothèque Calvet. L'erreur relative au niveau du tablier du pont primitif est à nouveau présentée sous une forme qui aurait pourtant dû donner à réfléchir à l'auteur. Pour que la clé de son arche en plein cintre put être placée à une cote inférieure de 5 mètres à celle de l'arche du pont actuel, il lui aurait fallu descendre d'au moins autant de naissances de cette même voûte. Or, il est visible que les départs des deux arches étaient au même niveau. Il écrit :

« On a reconnu déjà que les arches actuelles ne peuvent pas être celles qui ont été élevées sous la direction de Saint Bénezet. Il a suffi de constater que les deux premières piles laissent, par les basses eaux, émerger des retombées qui ne correspondent pas avec celles du pont actuel, leur parement extérieur est sur le même plan vertical que l'extrémité de la nef de la chapelle Saint-Nicolas (sic). Si par l'imagination, on restitue les arches qui aboutissaient à ces sommiers, on constate qu'elles étaient en plein cintre et que leur tablier était de niveau avec le sol de la chapelle basse ».

Cette restitution imaginaire était fausse. Ce plein cintre, dont il citait l'amorce aurait dû l'inciter à penser à l'abaissement simultané des retombées. Au lieu de l'arc régulier, pour arriver à un tablier de même niveau que le sol de la chapelle, il aurait fallu un arc surbaissé que les constructeurs du XIIe siècle étaient loin de pouvoir entreprendre.

La description de la chapelle est claire et complète mais elle porte des erreurs dans les conclusions. Son opinion sur la chronologie des constructions est résumée dans l'extrait ci-après :

« A première vue, il semble qu'il y a trois époques principales bien nettes dans cette construction :

1° Celle de l'abside inférieure, polygonale extérieurement, demi-circulaire à l'intérieur, et des murs latéraux des deux nefs ;

2° Celle de la voûte qui a coupé la nef primitive en deux étages ;

3° Celle où l'on a refait et relevé les murs extérieurs de l'abside basse, de façon à en établir une seconde au-dessus.

La partie la plus ancienne remonte au dernier quart du XIIe siècle : c'est l'œuvre de Jean (sic) Bénézet. La chapelle se terminait alors par une abside semblable au chevet actuel. La nef plus élevée, était voûtée en berceau...

Les travaux qui ont coupé la nef en deux étages, ont été effectues de 1234 à 1237, lorsque les Avignonnais rebâtirent le pont détruit au moment du siège de 1226. La forme des ogives est absolument caractéristique de cette époque… Ces travaux marquent l'époque où le pont fut relevé à la hauteur qu'il a maintenant. Il est évident, en effet, que l'établissement d'un second étage dans la chapelle, eut pour but de mettre l'oratoire supérieur de niveau avec le tablier. C'est là que fut transféré le corps du fondateur, jadis conservé au rez-de-chaussée ; on voulut le placer hors de l'eau par les grosses crues. Depuis 1177, on avait eu le temps , en effet, de s'apercevoir que le pont avait été bâti trop bas ; on suréleva donc les arches, on les déplaça même et on les construisit un peu plus en aval, aussi laissa-t-on des témoins de l'ancienne construction…

Cette date de construction des quatre arches actuelles est inventée car aucun document ne permet d'affirmer que le pont du XIIe siècle était en pierre et qu'il fut relevé aussi vite après le siège de 1226. L'ouvrage aurait été relevé en quatre années seulement, alors que la construction du pont Saint-Esprit, pour laquelle on disposait d'autant de moyens, a duré quarante ans. On peut se demander également où cet auteur a puisé son indication d'une translation du sarcophage du saint, du dallage de la chapelle à l'étage dans la nouvelle chapelle dédiée à Saint Nicolas ? Elle n'est relatée que là. Les procès-verbaux du XVIIe siècle et même l'un des dessins de la gravure de Greuter, infirment ces élucubrations.

L'auteur poursuit :

« La ville d'Avignon résolut d'adjoindre une abside à l'oratoire supérieur en 1513, lorsque Jean de Sénanque souscrivit le prix-fait pour sa construction. Dans ce but, il reprit le parement extérieur de l'ancienne abside depuis la base et il releva les murs à la hauteur où nous les voyons ...

... En résumé, du pont bâti par Saint Bénézet, il ne reste que des vestiges (et) la chapelle primitive s'est mieux conservée à travers tous les remaniements opérés. Le relèvement du tablier du pont, le déplacement des arches en aval, l'établissement d'une voûte au milieu de la nef de la chapelle, appartiennent à la série des travaux signalés en 1234 et 1237. Les piles et les arches du pont ont continué à subir des réfections : dans la chapelle, la modification la plus importante fut la construction d'une seconde abside en 1513.

L'auteur anonyme a voulu ignorer l'opinion de M. Rochetin. Il eut mieux fait de s'en inspirer. Son article clôt la série des études sur le pont Saint-Bénézet d'avant la guerre 1914-18. Elles devaient être reprises par le Docteur Pansier qui occupa une partie de ses loisirs à la recherche de documents sur les institutions de bienfaisance de la cité d'Avignon et, à ce titre, recueillit de nombreux renseignements sur l'hôpital du pont et le pont lui-même. Tous ses travaux sur cette question parurent dans les Annales d'Avignon et du Comtat Venaissin qu'il subventionnait de ses deniers.

En 1920-21 (1) *l'Histoire de l'Ordre des Frères du Pont d'Avignon* (1181-1410), dans laquelle l'auteur a publié tout ce qu'il avait glané dans les Archives de Vaucluse et la Bibliothèque Calvet, sur ces religieux. Il donne, à la suite, 49 pièces justificatives qui constituent un véritable cartulaire de cette œuvre.

En 1923, les *sièges* du *Palais d'Avignon sous le Pontificat de Benoit XIII,* dans les 186 pages desquels il relève de nombreux épisodes ayant trait au pont et à la chapelle.

En 1930, d'abord : La *Tour* du *Pont d'Avignon,* excellente étude de 29 pages, histoire du châtelet situé à l'entrée du pont du côté d'Avignon, partie des remparts qui est encore aliénée. Ensuite, *Les chapelles du pont Saint-Bénézet,* article de 26 pages relatant les constructions et les vicissitudes de ces monuments.

Ces divers articles de revue ne peuvent être résumés. Il leur sera fait de larges emprunts dans le cours de cet ouvrage, ainsi d'ailleurs qu'aux manuscrits relatifs au pont, que le docteur Pansier a laissés à la Bibliothèque Calvet (2).

(1) Année de publication

(2) Ms n° 5703 et 5704